

Rémunération du courtier d'assurance

Nous vous remercions de votre confiance. En tant que votre courtier d'assurance indépendant, nous achetons des produits et services d'assurance en votre nom.

Notre rôle est de vous fournir la meilleure solution d'assurance qui combine garantie, service et prix. Nous fournissons également un service personnalisé de qualité qui comprend des conseils professionnels en matière d'assurance, la gestion continue des polices et l'assistance en cas de sinistre. Lorsqu'un problème survient concernant votre protection d'assurance, nous sommes votre conseiller et nous utilisons notre expérience professionnelle pour faire valoir au mieux vos intérêts personnels.

La rémunération des courtiers fait partie de votre prime d'assurance.

Ce pourcentage de commission est payé annuellement aussi bien pour les nouvelles affaires que pour les renouvellements. Nos engagements en matière de divulgation le sont dans l'intérêt primordial des clients.

BFL CANADA services de risques et assurances inc. (« BFL CANADA ») ne permettra à aucune compagnie d'assurance de créer tout conflit d'intérêts qui pourrait influencer notre mandat d'agir exclusivement en votre nom. Nous sommes heureux de confirmer ce qui suit :

1. Nous vous divulguerons systématiquement le devis d'assurance (soumission) le plus bas que nous obtenons, même s'il n'est pas nécessairement celui que nous recommandons.
2. Nous vous informerons également lorsque les devis (soumissions) présentés sont assortis de rémunérations sensiblement différentes.
3. BFL n'est pas la propriété directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance, ni même une participation minoritaire. Nous sommes une entreprise indépendante, détenue et exploitée par des Canadiens, ayant des bureaux dans tout le Canada et servant les meilleurs intérêts de nos clients. De plus, nous n'avons accepté aucun prêt ou aucune garantie de prêt d'une compagnie d'assurance.

En plus des compagnies énumérées ci-dessous, BFL CANADA est en mesure d'accéder, en votre nom, à d'autres assureurs. Généralement, cela se fait par le biais d'intermédiaires avec lesquels nous avons développé une relation. Cela nous permet d'atteindre pratiquement tous les assureurs capables de souscrire vos besoins en assurance. BFL CANADA pourrait recevoir une rémunération supplémentaire à la commission standard de ces intermédiaires.

BFL CANADA signe des accords de commission conditionnelle avec des assureurs. Certains de ces accords incluent des clauses de commission (sur les bénéfiques) et/ou commission supplémentaire. Les assureurs listés avec un astérisque (*) incluent une telle clause dans leurs accords de fourniture. Le paiement de la commission conditionnelle et/ou de la commission supplémentaire peut dépendre d'une combinaison de facteurs tels que la croissance, la rentabilité (ratio de pertes), le volume, la rétention et l'augmentation des services que nous fournissons pour le compte de l'assureur. Elle est basée sur l'ensemble de notre portefeuille d'affaires avec cet assureur et non sur des polices individuelles. Ce type de commission n'est pas garanti. La majorité des assureurs publient de plus amples renseignements à propos de leur rémunération sur leur site web. Vous pouvez aussi nous contacter pour plus d'information.

Afin de gérer les paiements avec une flexibilité et une efficacité accrues tout en fournissant des solutions à nos clients, BFL CANADA offre diverses options de paiement de primes, y compris par l'intermédiaire de sociétés de financement de primes, dont nous pouvons recevoir des commissions de référence.

Nous apprécions que vous ayez confié à BFL CANADA vos besoins en courtage d'assurance.

Nom de la compagnie	Intervalle de rémunération (payé annuellement pour les nouvelles affaires et les renouvellements)								
	Responsabilité/ E&O/A&D	Biens	Détournements/ Crime/Cyber	Umbrella/ Complémentaire	Bris de machine	Auto/ Maison	Combinée, commerciale	Transport	Autre
Corporation d'assurances Affiliated FM (sous FM Global)		0-18%					0-18%	0-15%	
Compagnie d'assurance AIG du Canada *	0-61%	0-22.5%	0-29%	0-20%	0-15%	0-15%	0-30%	0-20%	0-23%
Compagnie d'assurance Allianz risques mondiaux É.-U. *	0-25%	0-20%	0-15%	0-20%	0-20%	0-25%	0-23%	0-20%	0-15%
Compagnie d'assurance de spécialité Allied World	0-18%	0-15%		0-15%	0-15%		0-15%		0-15%
Arch assurances Canada *	0-20%		0-17.5%	0-20%	0-15%	0-10%	0-20%	0-13%	0-25%
Compagnie d'assurance Aspen UK	0-15%			0-10%					
Atradius assurance crédit									0-11%
Aviva, compagnie d'assurance du Canada *	0-15%	0-20%		0-20%	0-23%	0-20%	0-20%	0-20%	0-20%
Axis compagnie de réassurance (succursale canadienne)	0-20%		0-18%	0-25%			0-10%		
Compagnie d'assurance Berkley	0-23%	0-20%	0-18%	0-18%			0-18%		0-23%
La compagnie d'inspection d'assurance chaudière et machinerie *		0-25%			0-20%		0-28%		
Canadian Northern Shield Insurance Company									
Chubb du Canada compagnie d'assurance (y compris ACE INA) *	0-28%	0-25%	0-25%	0-25%	0-20%	0-20%	0-25%	0-27%	0-20%
Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE)									0-15%
La compagnie d'assurance Continental Casualty	0-15%	0-20%			0-20%		0-20%	0-20%	
Compagnie d'assurance Definity (y compris Economical) *	0-20%	0-20%		0-20%	0-20%	0-20%	0-20%	0-20%	0-20%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	0-20%	0-20%		0-20%		0-15%	0-20%	0-13%	0-12.5%
Société des assurances ecclésiastiques	0-20%	0-20%		0-20%			0-29%		0-12.4%
Echelon Assurance	0-23%	0-25%		0-15%	0-15%	0-15%	0-28%	0-12.5%	0-20%
Compagnie d'assurances Elite, La									0-15%
Compagnie d'assurances Euler Hermes – Amérique du nord									0-20%
Compagnie d'assurance Everest du Canada, La	0-20%	0-25%		0-15%	0-15%	0-13%	0-50%	0-15%	0-20%
FM Global		0-18%					0-18%	0-15%	
Compagnie d'assurance Great American *	0-25%	0-25%	0-23%	0-20%	0-20%		0-25%	0-20%	0-20%
La compagnie d'assurance incendie Hartford	0-18%	0-20%		0-15%	0-15%	0-15%	0-15%	0-17.5%	0-15%
HDI Global SE (succursale Canadienne)	0-18%	0-20%		0-17.5%	0-15%		0-20%	0-20%	0-20%
Industrielle Alliance pacifique, compagnie d'assurances générales									0-25%
La compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard	0-15%	0-25%		0-18%	0-20%	0-13%	0-20%		
Intact compagnie d'assurance (y compris The Guarantee) *	0-30%	0-27.5%	0-25%	0-25%	0-27.5%	0-20%	0-30%	0-20%	0-20%
Jewelers, compagnie d'assurance mutuelle par actions							0-15%		0-15%
La compagnie d'assurance Liberté mutuelle *	0-30%	0-20%	0-20%	0-20%	0-20%	0-15%	0-20%	0-20%	0-20%
Les souscripteurs du Lloyd's (certains souscripteurs) *	0-30%	0-30%	0-26%	0-27%	0-27.5%	0-28%	0-28%	0-28%	0-28%
L'Unique assurances générales	0-20%	0-20%			0-20%	0-20%	0-20%		
La corporation d'assurance Millennium		0-20%			0-15%		0-20%		
Compagnie d'assurance Mitsui Sumitomo	0-20%	0-15%	0-20%	0-15%		0-13%	0-20%		
Compagnie mutuelle d'assurance incendie de la Colombie-Britannique	0-20%	0-20%			0-20%	0-25%	0-25%		0-20%
Assurance NLF (National Liability & Fire)	0-15%		0-20%	0-15%	0-10%	0-13%	0-15%		
La Nordique compagnie d'assurance du Canada						0-13%		0-10%	
Société d'assurance générale Northbridge *	0-20%	0-20%	0-20%	0-20%	0-20%	0-20%	0-30%	0-20%	0-20%
L'Ancienne République, compagnie d'assurance du Canada						0-10%	0-10%	0-15%	
Optimum société d'assurance *	0-20%	0-20%			0-20%	0-12.5%	0-20%		
Red River Mutual Insurance Company	0-20%	0-20%		0-20%	0-20%	0-20%	0-20%		
Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances (RSA) *	0-20%	0-20%		0-20%	0-23%	0-20%	0-22%	0-20%	0-15%
SCOR Canada compagnie de réassurance		0-15%		0-8%	0-15%				
Compagnie d'assurance Sentry (y compris Hortica)		0-15%					0-15%		
SGI CANADA Insurance Services	0-20%	0-20%			0-20%	0-15%	0-20%		
Assurances Sompo du Japon	0-20%	0-15%		0-20%	0-15%		0-20%		
La Souveraine, compagnie d'assurance générale *	0-20%	0-20%	0-15%	0-20%	0-20%	0-20%	0-25%	0-20%	0-15%
Assurance et réassurance Starr	0-15%	0-20%		0-15%	0-20%	0-20%	0-20%	0-30%	

Nom de la compagnie	Intervalle de rémunération (payé annuellement pour les nouvelles affaires et les renouvellements)								
	Responsabilité/ E&O/A&D	Biens	Détournements/ Crime/Cyber	Umbrella/ Complémentaire	Bris de machine	Auto/ Maison	Combinée. commerciale	Transport	Autre
Strategic Underwriting Managers (SUM)	0-20%	0-15%		0-15%	0-15%	0-15%	0-20%	0-15%	0-15%
Société d'assurance Swiss Re Corporate Solutions d'amérique	0-23%	0-18%	0-15%	0-15%	0-20%		0-20%		0-23%
La compagnie d'assurance Temple		0-20%		0-15%	0-20%				
Tokio Marine & Nichido Incendie compagnie d'assurances *	0-15%	0-20%		0-20%	0-20%	0-15%	0-20%	0-20%	
La compagnie d'assurance Travelers du Canada	0-20%	0-20%	0-15%	0-15%	0-15%	0-20%	0-20%	0-15%	0-20%
Compagnie d'assurance Trisura garantie *	0-25%	0-27.5	0-25%	0-20%	0-26%	0-20%	0-27%		
Unica assurances	0-20%	0-20%		0-20%		0-20%	0-20%		
Wynard Insurance Group	0-20%	0-20%		0-10%	0-20%		0-20%		0-15%
Compagnie d'assurance XL spécialité (y compris AXA) *	0-20%	0-20%	0-18%	0-20%	0-25%		0-15%	0-20%	0-20%
Zurich compagnie d'assurance *	0-25%	0-25%	0-23%	0-20%	0-20%	0-15%	0-25%	0-20%	0-25%

Feuille d'information à propos de votre courtier d'assurance inscrit

Les courtiers d'assurance inscrits offrent des conseils indépendants et des produits d'assurance de dommages provenant d'une variété de compagnies. Ces courtiers doivent être titulaires d'un permis des Courtiers d'assurances inscrits de l'Ontario (CAIO). Les courtiers doivent souscrire une police d'assurance-responsabilité civile professionnelle de même qu'une assurance vol et détournements, laquelle offre aux consommateurs une protection dans l'éventualité peu probable qu'un courtier gère inadéquatement les primes. Les membres agréés des CAIO doivent respecter le Code de conduite des CAIO qui détermine les règles de pratique professionnelle.

À titre de consommateur, vous avez droit à des conseils professionnels d'un courtier qui connaît bien les produits qu'il vend. Vous avez droit à être traité de manière équitable et intègre.

- **Fonctionnement de l'assurance** – Vous avez droit à l'information sur la manière dont vos primes d'assurance sont calculées. Vous avez droit à l'accès à votre police et à de l'information claire sur les protections et sur la procédure de règlement des sinistres.
- **Rémunération du courtier** – Vous avez le droit de demander à un courtier comment il est rémunéré et quelles compagnies d'assurance il représente ainsi que d'être informé de potentiels conflits d'intérêts qu'il pourrait avoir. L'ensemble des membres agréés des CAIO doit divulguer au point de vente l'information sur les commissions qui donne un aperçu de la méthode de rémunération.
- **Compréhension de vos besoins d'assurance** – Avant de parler avec un courtier, vous devriez réfléchir à vos besoins d'assurance, puis préparer des questions en conséquence. Demandez-vous si des changements à votre vie personnelle ou professionnelle pourraient avoir un impact sur vos besoins d'assurance. Fournissez à votre courtier une explication détaillée et précise de votre situation afin qu'il puisse faire des recommandations fondées pouvant répondre à vos besoins.
- **Estimation des assurances** – Au moment de vous soumettre une proposition, votre courtier devrait toujours présenter les produits offrant le meilleur rapport qualité-prix qui soit, en fonction de vos besoins actuels. Il devrait documenter pourquoi certaines options de protections et de produits, y compris des options à moindre coût, peuvent ou non s'avérer appropriées pour vous. Aussi, il est attendu des courtiers qu'ils se conforment à la ligne directrice Obligation d'accepter tous les demandeurs (OATLD). Pour plus d'information sur l'achat d'assurance automobile et sur l'OATLD,.
- **Renseignements personnels** – Vous avez le droit de comprendre comment vos renseignements personnels sont utilisés et protégés. Demandez un exemplaire de la politique de confidentialité de votre courtier et de l'assureur.
- **Obligations des consommateurs** – Vous devez voir à connaître et à comprendre quelles sont vos obligations en vertu de votre police d'assurance. Par exemple, votre police exigera que vous fournissiez des mises à jour à votre courtier et à votre assureur quant à tous changements matériels à votre situation.
- **Réclamations d'assurance** – Si vous devez faire une réclamation, vous avez le droit d'être informé sur la procédure et sur les délais usuels de règlement. Vous pouvez aussi vous renseigner sur le statut de votre réclamation tout au long du processus. Si votre réclamation est rejetée, vous avez droit à une explication quant au motif du rejet. Votre courtier est votre point de contact tout au long de votre réclamation auprès de la compagnie d'assurance et il verra à travailler en liaison au besoin.
- **Formulation d'une plainte** – Vous pouvez déposer une plainte auprès des CAIO si vous croyez que votre courtier d'assurance n'a pas respecté la Loi sur les courtiers d'assurances inscrits, sa réglementation ou les règlements internes des CAIO. Déposez une plainte (en anglais) [ici](#).
- **Service de conciliation** – Dans l'éventualité où vous auriez à faire une réclamation, votre courtier vous fournira l'information sur la procédure de l'assureur. Pour tout différend non résolu avec un assureur, vous pouvez communiquer avec son ombudsman, lequel tentera de résoudre le conflit. SI VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT DE LA RÉPONSE FINALE, vous pouvez demander l'examen de votre plainte par le Service de conciliation en assurance de dommages.